

LE PRESIDENT.

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master domaine **Arts, Lettres, Langues** mention **Traduction et Interprétation** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

MASTER 1	
Semestre 1	
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u>	
<u>Président(e) :</u> Francesca MANZARI <u>Suppléant(e) :</u> Aurélie CECCALDI <u>Liste des membres :</u> Francesca MANZARI, Aurélie CECCALDI, Annie BUNZL, Arnaud BROTONS, Véronique DALLEY-MANN / Nathalie SCHNITZER, Julie DE CRESCENZO, Carmela LETTIERI, Julie MARCHIO / Nelly RAJAONARIVELO, Joanny MOULIN, Noëlle PLAT, Benoît TANE <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y	
<u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u>	
<u>Liste des membres :</u>	
Semestre 2 et Jury de MASTER 1	
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u>	
<u>Président(e) :</u> Francesca MANZARI <u>Suppléant(e) :</u> Aurélie CECCALDI <u>Liste des membres :</u> Francesca MANZARI, Aurélie CECCALDI, Annie BUNZL, Arnaud BROTONS, Véronique DALLEY-MANN / Nathalie SCHNITZER, Julie DE CRESCENZO, Carmela LETTIERI, Julie MARCHIO / Nelly RAJAONARIVELO, Joanny MOULIN, Noëlle PLAT, Benoît TANE <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y	
<u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u>	
<u>Liste des membres :</u>	

MASTER 2

Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du diplôme

Parcours-type Traduction Technique

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Aurélie CECCALDI

Suppléant(e) : Noëlle PLAT

Liste des membres : Aurélie CECCALDI, Noëlle PLAT, Annie BUNZL, Arnaud BROTONS, Frank CONESA, Nathalie SCHNITZER / Véronique DALLET-MANN, Serge MATAIX-MOLINA.

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Parcours-type Traduction Littéraire

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Francesca MANZARI

Suppléant(e) : Benoît Tane

Liste des membres : Julie De Crescenzo, Joanny Moulin, Benoît Tane.

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Article 2 : Le Doyen de l'UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 25/11/2024

Pour le Président et par délégation,
Le Doyen l'UFR ALLSH

